

ULM

info



LA FFPLUM
EST MEMBRE DU **CNFAS**

Revue fédérale trimestrielle
MARS 2018 • N° 103



Assurances : pourquoi se regrouper ?

L'assurance est avant tout un poste de coût pour les pilotes. Pourtant, c'est aussi et avant tout un moyen de protection, car ni vous ni moi n'aurons le moyen d'honorer un jour une réclamation de plusieurs centaines de milliers, voire de millions d'euros lorsque le tribunal nous condamnera à payer les indemnités à verser à un grand brûlé ou tétraplégique...

Heureusement, plus on est nombreux à négocier les programmes d'assurances, plus les coûts d'assurances sont optimisés et maîtrisés. L'UFEGA (Union des fédérations gestionnaires d'assurances), dont la FFPLUM fait partie, est l'acteur qui permet les négociations puisqu'elle représente une force de frappe de plus de 28 000 licenciés appartenant à plusieurs fédérations de l'aviation sportive et de loisir : celles de vol à voile (FFVV), du RSA (Réseau du sport de l'air) et de giraviation (FFG). Hormis la défense sur les prix, les grands principes défendus par l'UFEGA sont les suivants :

Individuelle Accident : Plusieurs licences fédérales, une seule assurance.

Si vous pratiquez au sein de plusieurs fédérations membres de l'UFEGA et que vous détenez les licences fédérales correspondantes, vous n'avez besoin de souscrire qu'une seule IA pratiquant. Celle-ci vous

couvrira pour les dommages corporels/ frais médicaux/ assistance rapatriement/ frais de recherche et de sauvetage en cas d'accident pour toutes les pratiques que vous effectuez dans le giron de ces fédérations, en tant que pilote, élève ou même passager. Pas besoin donc de souscrire l'IA dans toutes les fédérations !

Faites-le savoir.

En revanche, n'oubliez jamais que :

- L'Individuelle Accident ne couvre pas d'indemnités journalières, et le capital décès/invalidité se limite à celui que vous avez choisi lors de votre prise de licence (choix offerts au sein de la FFPLUM : base 10 K€, IA Plus 30 K€, IA Super Plus 50 K€).
- La possibilité de souscrire des capitaux supérieurs est possible en téléchargeant le « Bulletin Souscription I.A. Capitaux Complémentaires 2018 » sur la page www.ffplum.fr / Licence- assurances et en le retournant au courtier d'assurances fédéral Air Courtage Assurances.

Téléchargez la dernière édition
du Guide de l'assurance sur www.ffplum.fr



- Si vous avez des prêts en cours, il faut penser à déclarer votre activité ULM à votre banque ou à votre assureur, car la pratique de l'ULM est généralement exclue des contrats d'assurances additionnels.

Responsabilité Civile Pratiquant : Qui peut le plus peut le moins.

Si vous pratiquez au sein de plusieurs fédérations membres de l'UFEGA et que vous détenez les licences fédérales correspondantes, le système d'assurance pour garantir les dommages que vous pouvez causer aux autres pendant votre pratique a été pensé pour permettre des passerelles entre les activités.

Ainsi, si vous avez déjà payé une prime d'assurance RC à la FFVV pour votre activité de planeur et que vous effectuez en plus de l'ULM au sein de la FFPLUM avec de l'emport de passager, vous n'aurez qu'à vous acquitter de la différence de prime d'assurance déjà payée via la FFVV. Renseignez-vous auprès de votre fédération ou auprès du courtier d'assurances fédéral Air Courtage Assurances.

.....
Caroline Cognet-Renard
Co-gérante et associée
d'Air Courtage Assurances
.....

En début de saison

- Je renouvelle mon assurance RC Utilisateur dès le 1^{er} janvier si je suis propriétaire d'un ULM. Et même si je ne vole pas : en effet, si celui-ci est à l'origine d'un départ d'incendie dans le hangar, je dois être garanti pour les risques en stationnement de ma machine.
- Je vérifie ma situation administrative ainsi que les dates butoir pour la déclaration d'aptitude au vol de ma machine. A défaut, en cas de sinistre, je prends le risque de ne pas être garanti !
- La plupart des sinistres graves arrivant en début de saison, pensez à vérifier que votre machine est en parfait état et faites un vol avec un instructeur !